

⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑳ Numéro de dépôt: **82430033.9**

⑤① Int. Cl.³: **B 63 B 15/02**

㉔ Date de dépôt: **28.10.82**

③⑩ Priorité: **31.12.81 FR 8124648**

⑦① Demandeur: **Gervais, Louis, Villa Vega 26 Rue des Ecoles, F-83150 Bandol (FR)**

④③ Date de publication de la demande: **13.07.83**
Bulletin 83/28

⑦② Inventeur: **Gervais, Louis, Villa Vega 26 Rue des Ecoles, F-83150 Bandol (FR)**

⑧④ Etats contractants désignés: **DE GB IT NL SE**

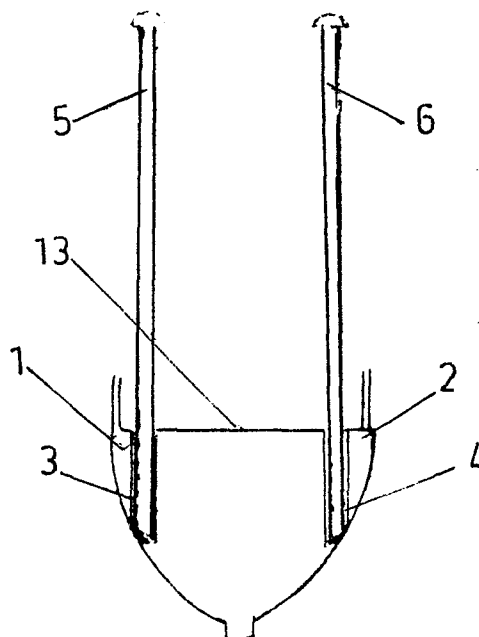
⑦④ Mandataire: **Roman, Alphonse, 35 Rue Paradis, F-13001 Marseille (FR)**

⑤④ **Dispositif de mât pour voiliers.**

⑤⑦ L'objet de l'invention concerne un dispositif de mât pour voiliers.

Il consiste en l'implantation de la mât (5, 6) le long des bastingages (1, 2) tribord et babord, en un espacement proportionnel à la dimension de la voile et du bateau.

Il consiste dans le positionnement et l'implantation des mâts sur les bords et tribord.



28.10.62

0 33 9

- 1 -

Dispositif de mâture pour voiliers

L'objet de l'invention concerne un dispositif de mâture pour voiliers.

5 Il consiste dans le positionnement et l'implantation des mâts sur les bordés babord et tribord.

10 Les voiliers jusqu'à ce jour comportaient une mâture positionnée dans l'axe du pont et le mât principal touchait le parement interne de la quille. De ce fait, la plus grande partie de la surface du pont était inutilisable et les espaces libres devaient être réservés aux manoeuvres, de plus les cales étaient encombrées. Les voiles elles-mêmes présentaient des dimensions maximales.

15

Le dispositif suivant l'invention supprime ces inconvénients et permet d'abord de libérer de tout encombrement l'intégralité du pont de l'avant à l'arrière ainsi que les cales, ensuite de diminuer
20 les hauteurs de mât et les surfaces de voiles, tout en équilibrant le navire rendu pratiquement incha-
virable.

- 2 -

Il consiste en l'implantation de la mâture le long des bastingages tribord et babord, en un espacement proportionnel à la dimension de la voile et du bateau.

5

Sur les dessins annexés, donnés à titre d'exemple non limitatif, d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention:

10

La figure 1 représente vue en coupe transversale, le dispositif d'implantation des mâts. Les figures 2 et 4 représentent vue en élévation de face et de profil un voilier. La figure 3 est une vue en plan du même dispositif.

15

Il est disposé le long des bastingages babord et tribord 1, 2, des manchons 3, 4 récepteurs des mâts 5, 6.

20

Ces manchons suivant la dimension du navire Fig 3, 4, sont répartis sur chaque bastingage suivant les espacements 7, 8, 9 et 10, 11, 12.

25

Les voiles sont fixées de façon à dégager le pont 13 qui peut être intégralement utilisé pour recevoir tels accessoires complémentaires, utilitaires ou autres.

30

Les surfaces captatrices 14, 15, 16, 17 et autres de vent sont multipliées, de sorte qu'avec les voiles de moindre encombrement, on peut atteindre des vitesses d'avancement supérieures à celles obtenues jusqu'à ce jour avec des voiles ordinaires.

- 3 -

Enfin suivant cette répartition, on obtient un équilibre et une stabilité rendant le navire pratiquement inchavirable. La variation de l'enfoncement du mât permet son réglage en hauteur.

5

Des moteurs auxiliaires peuvent être combinés avec les voiles. De plus, la mâture est intégralement démontable et interchangeable pour faire varier la dimension des éléments.

10

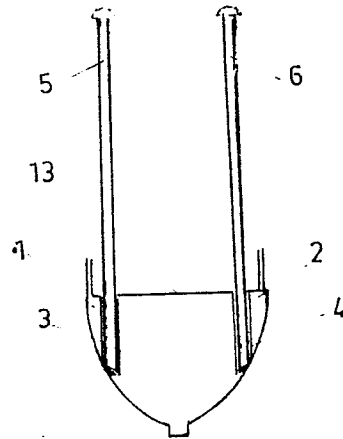
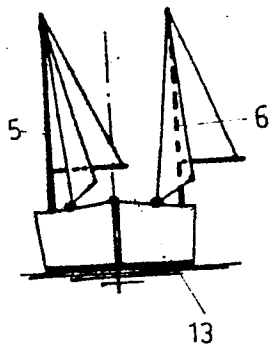
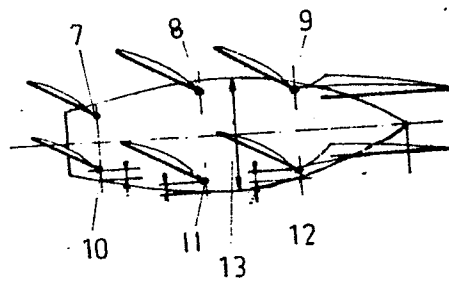
Les voiles d'étai peuvent être placées entre les mâts. De multiples combinaisons d'utilisations sont possibles.

15 Les formes, dimensions et dispositions des différents éléments, pourront varier dans la limite des équivalents, comme d'ailleurs les matières utilisées pour leur fabrication, sans changer pour cela la conception générale de l'invention qui vient d'être
20 décrite.

- 1 -

Revendications de brevet

1. Dispositif de mâture pour voiliers permettant de libérer l'intégralité des surfaces utilisables du pont, de réduire la hauteur des mâts et des surfaces de voilures, d'augmenter la sécurité, la
5 stabilité et l'équilibrage, se caractérisant par l'implantation des mâts (5, 6) sur le bastingage babord et tribord (1, 2) de façon à libérer intégralement le pont (13).
- 10 2. Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que les mâts (5, 6) et autres sont fixés dans des manchons (3, 4) fixés le long des bastingages (1, 2).
- 15 3. Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que les mâts (7 à 12) sont de hauteur réduite et les voiles de surface (14, 15, 16, 17) également réduites.

FIG 1FIG 2FIG 3FIG 4